

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **Objet du marché**

Etude de faisabilité pour l'émergence  
d'un écosystème Audiovisuel et Cinéma en Vaucluse

### **CONSULTATION**

#### **Pouvoir adjudicateur**

Vaucluse Provence Attractivité

#### **Date limite de réception des offres**

**16 juin 2022 à 19 H**

Le présent dossier comporte 5 pages

## SOMMAIRE

<b>1 - Nom et adresse du pouvoir adjudicateur.....</b>	<b>3</b>
<b>2 - Objet de la consultation.....</b>	<b>3</b>
<b>3 - Conditions relatives au contrat.....</b>	<b>3</b>
3.1 - Durée du marché.....	3
3.2 – Modalités de financement et de paiement .....	3
<b>4 - Contenu du dossier de consultation.....</b>	<b>3</b>
<b>5 - Présentation des candidatures et des offres.....</b>	<b>4</b>
5.1 - Documents à produire.....	4
5.2 – Modalités d’envoi des offres.....	5
<b>6- Examen des candidatures et des offres.....</b>	<b>5</b>
6.1 – Analyse des candidatures.....	5
6.2 – Critères d’analyse et notation.....	5
<b>7 – Procédure de recours .....</b>	<b>5</b>

# 1- Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

**Vaucluse Provence Attractivité** représenté par son Président, ou son représentant dont le siège social est situé à :  
12, rue du Collège de la Croix 84000 AVIGNON  
SIRET : 824 400 436 00013

Il est un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 10 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

## 2 - Objet de la consultation

L'agence Vaucluse Provence Attractivité née d'une volonté partagée entre le Conseil départemental de Vaucluse, les EPCI, la Région Sud, les chambres consulaires et des organismes privés et publics, a pour objectif principal de promouvoir le département dans toutes ses dimensions et renforcer ainsi l'attractivité des territoires auprès des touristes, des talents et des investisseurs, français et étrangers.

Afin de renforcer son action, l'Agence Vaucluse Provence Attractivité souhaite capitaliser sur ses atouts et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité permettant d'accélérer la création et la production cinématographique et audiovisuelle et les retombées économiques de cette filière sur le territoire.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une **durée de 3 mois** à compter de sa notification

### 3.2 – Modalités de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- Le cahier des charges

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement, sur le site internet [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base de ce dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront **entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO**.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre. Afin de faciliter les échanges par voie électronique, **les candidats devront indiquer dans leurs documents l'adresse courriel du référent en charge du suivi du dossier**. Il sera destinataire de l'ensemble des correspondances concernant la présente consultation.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**PIECES DE LA CANDIDATURE** telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

#### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés
Lettre de candidature (DC1)

#### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés
Présentation de l'entreprise
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles

#### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés
<b>Liste des prestations (10 maximum) effectuées au cours des 4 dernières années</b> en lien avec le marché, indiquant le montant, la date et le destinataire.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sur l'honneur.

## **PIECES DE L'OFFRE**

Libellés
Une offre technique reprenant toutes les attendus précisés dans le cahier des charges
L'offre financière

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **5.2 - Modalités d'envoi des offres**

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

# **6 - Examen des candidatures et des offres**

## **6.1 - Analyse des candidatures**

Si le pouvoir adjudicateur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Seules les candidatures conformes et recevables seront examinées.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

## **6.2 – Critères d'analyse des offres**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix de la prestation	10 points
Qualités techniques de la proposition	45 points
Compétences et références	45 points

# **7 – Procédure de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

30941 Nîmes Cedex 9

Téléphone : 04 66 27 37 00

Courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Date, signature et cachet de l'entreprise